

# VILLE DE PINCOURT

## RÈGLEMENT NUMÉRO 852-01

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 852-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 852 RELATIF À LA GESTION DES FRÊNES SUR LE DOAMINE PRIVÉ**

- ABROGER LES ARTICLES 9 ET 10 EN CE QUI CONCERNE LA PÉRIODE D'INTERDICTION D'ABATTAGE ET D'ÉLAGAGE DES FRÊNES
- 

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 14 juillet 2020;

IL EST

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'IL SOIT ET IL EST ORDONNÉ PAR LES PRÉSENTES CE QUI SUIT :

#### **Article 1. Abrogation des articles 9 et 10**

Les articles 9 et 10 du règlement numéro 852 sont abrogés afin de retirer les périodes d'interdiction d'abattage et d'élagage des frênes.

#### **Article 2. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

YVAN CARDINAL, MAIRE

---

ETIENNE BERGEVIN-BYETTE, DG ET GREFFIER